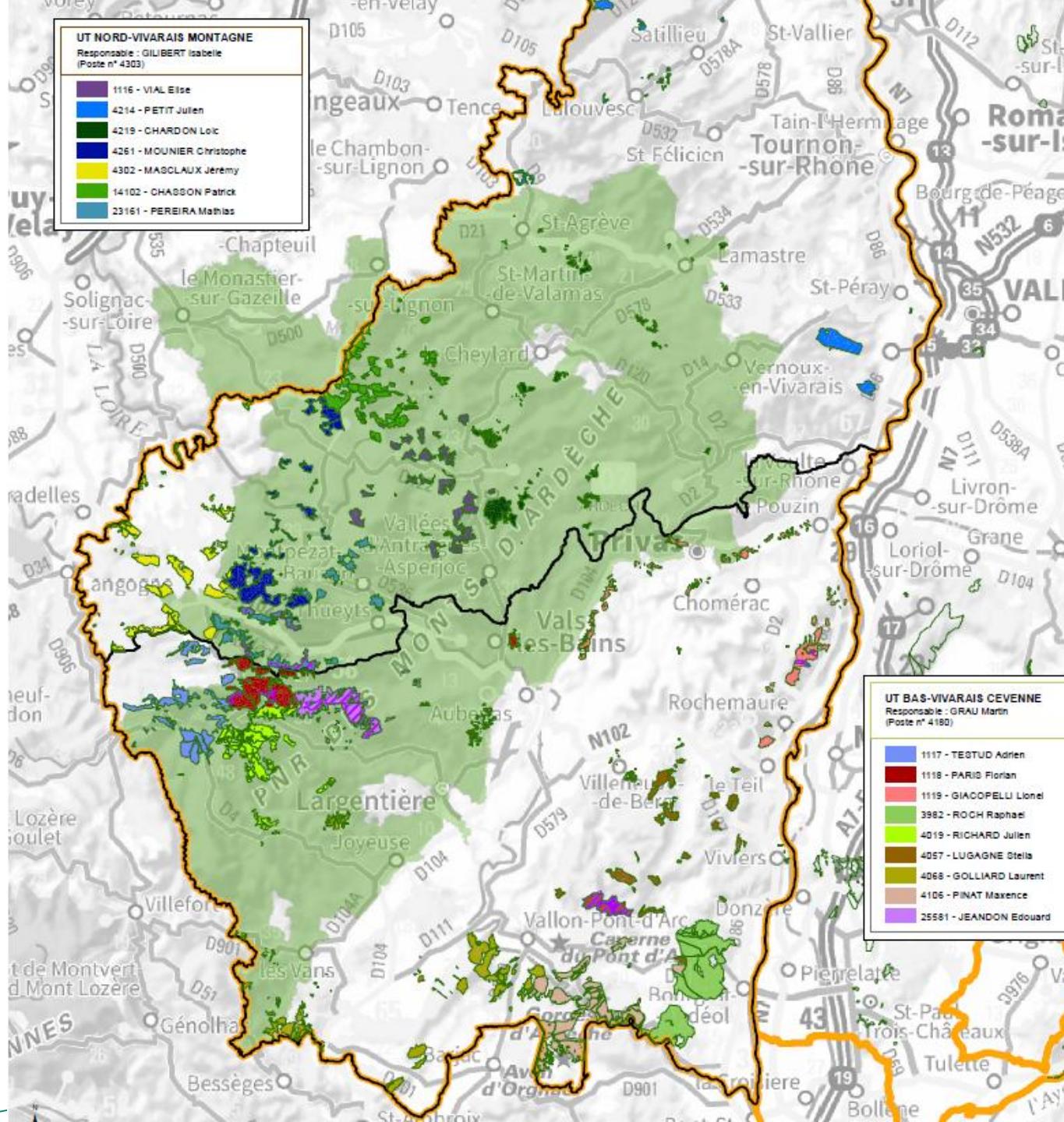




Monts d'Ardèche

Accord de partenariat ONF – Parc naturel régional Monts d'Ardèche

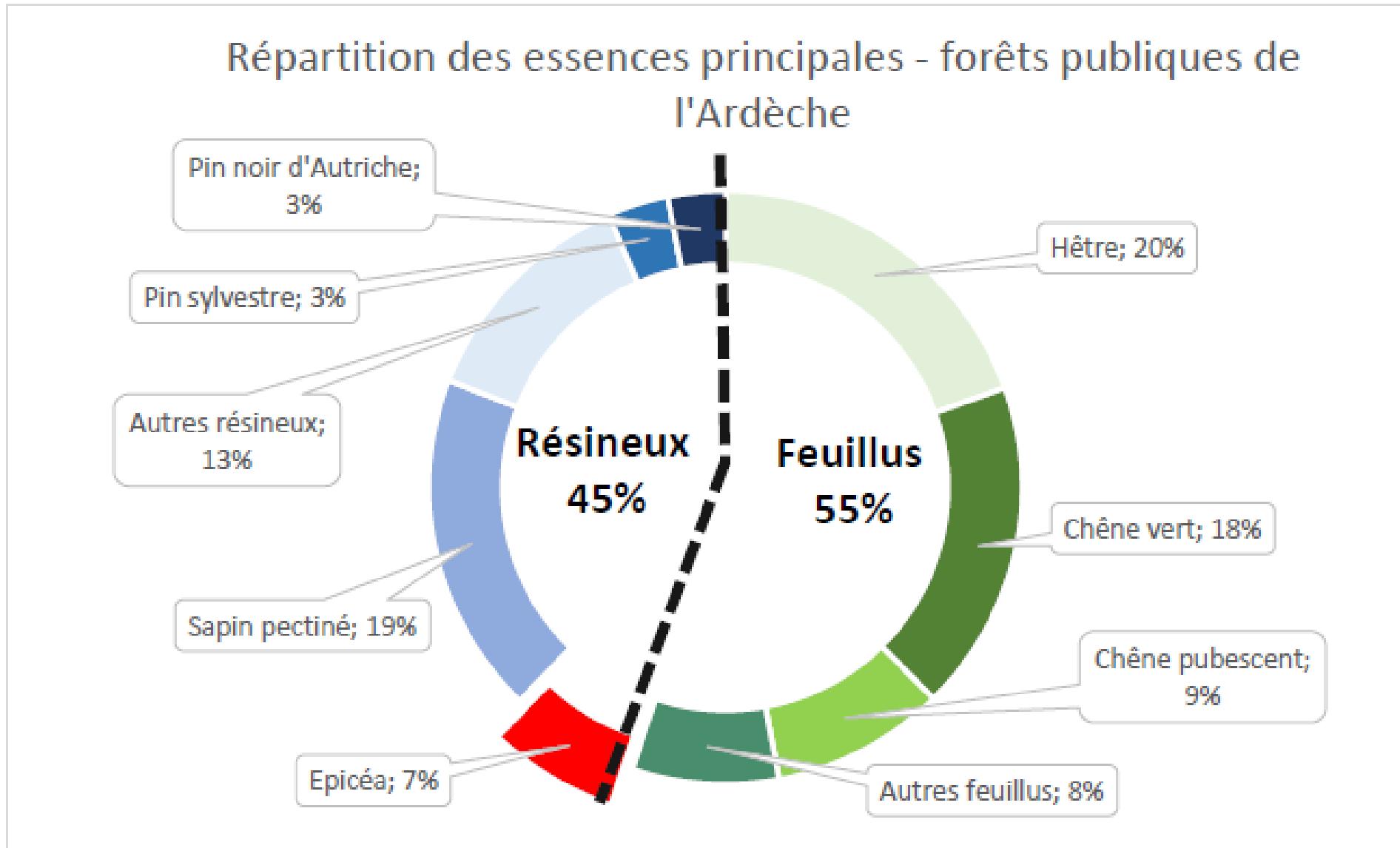




L'ONF en Ardèche

- 33 650 ha de forêts publiques dont 17 400 ha appartenant aux collectivités
- **14 834 ha situés dans le Parc** naturel régional des Monts d'Ardèche
- **54 000 m³ de bois** désignés chaque année (*dont 27 300 m³ en forêt des collectivités*)
- Près de 600 000 € de travaux mis en œuvre
- **3 345 ha en réserve** biologique intégrale ou dirigée

La forêt publique en Ardèche





Les axes de coopération (1/5)

Partenariat sur les forêts domaniales en aires protégées :

1 Les réserves biologiques : Mezenc, Sources de l'Ardèche et Tanargue
→ ONF et PNR planifient ensemble l'organisation et l'animation des RB

2 Les sites Natura 2000 animés par le Parc et incluant des forêts publiques :
→ Coordonnent leurs actions et leur connaissance pour préserver les enjeux de biodiversité identifiés

3 Géoparc UNESCO

→ Se concertent pour la mise en valeur des sites et l'entretien des équipements existants



Les Réserves Biologiques au sein du PNR

➤ Au sein du PNR des Monts d'Ardèche :

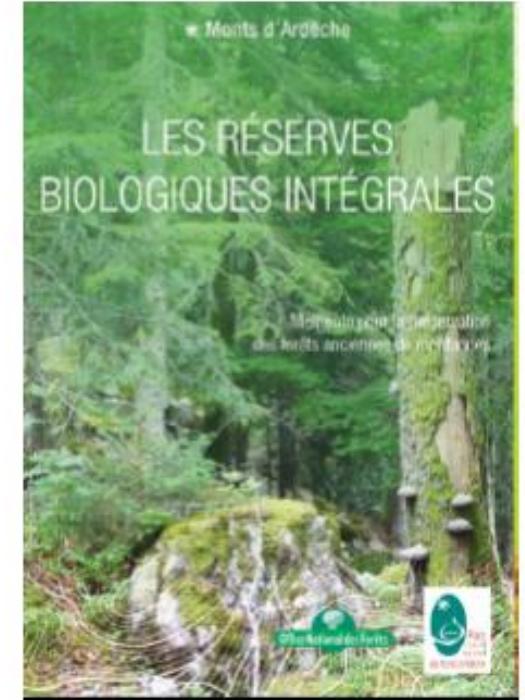
- 3 réserves biologiques (classement par arrêté ministériel):

RB Intégrale des Sources de l'Ardèche (442 Ha)

RB Mixte du Grand Tanargue (1044 Ha)

RBD du Mézenc (410 Ha dont 40 Ha en Ardèche)

=> 1900 Ha en Réserve Biologique dont 1233 Ha en RBI



Monts d'Ardèche

LES RÉSERVES
BIOLOGIQUES INTÉGRALES

Milieu naturel en libre évolution
des milieux anciens de montagne



des Monts d'Ardèche



Les axes de coopération (2/5)

Partenariat dans le cadre de la préservation du Pin de Salzman

- 1) Restauration de l'habitat : *Contribuent à des opérations de sauvegarde du Pin de Salzman*
- 2) Gestion forestière adaptée : *Expérimentent et gèrent les peuplements forestiers*
- 3) Suivi scientifique et conservation génétique : *Accompagnent la conservation génétique du Pin de Salzman en Ardèche (not en forêt d'Issamoulenc)*
- 4) Sensibilisation et implication des acteurs : *Sensibilisent les acteurs locaux et le grand public*





Les axes de coopération (3/5)

Actions concertées sur la filière forêt-bois :

1) Projet sylvicole territorial des Monts d'Ardèche : *Contribuent à la mobilisation du dispositif Sylv'acces pour promouvoir la sylviculture durable*

2) Gestion des parcelles de la FC de Jaujac de la maison du Parc : *Gèrent dans le cadre du bail emphytéotique les placettes AFI et les aménagements de la forêt*

3) Gestion de la forêt du Parc d'Issamoulenc

4) Suivi des aménagements forestiers : *S'associent lors des révisions d'aménagement forestier*





Les axes de coopération (4/5)

Adaptation des forêts publiques aux effets du changement climatique

1) Adaptation des forêts : *participent au renouvellement des forêts*

- *adaptation progressive (TRACC +4°C en 2100)*
- *augmentation des travaux à conduire (230ha/an)*
- *diversification des peuplements et des essences*

2) Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) : *Sensibilisent par leurs actions au risque croissant de feu de forêt sur le territoire du Parc*

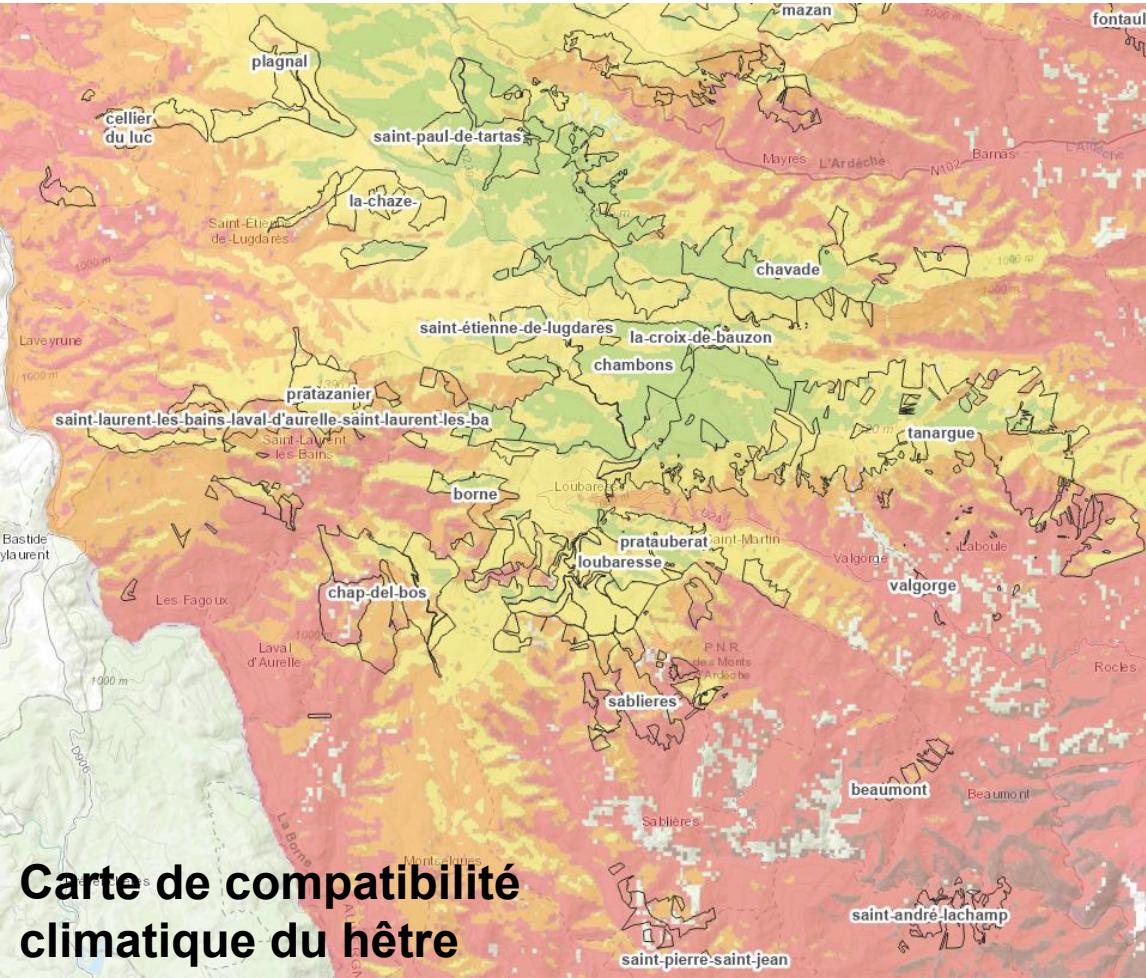


0 - incompatible climat actuel

25 - incompatible pour tous les scénarios futurs
(+4.0, +4.8 et +6.5°C)50 - incompatible pour les scénarios +4.8 et +
6.5°C

75 - incompatible pour le scénario +6.5°C

100 - compatible pour tous les scénarios

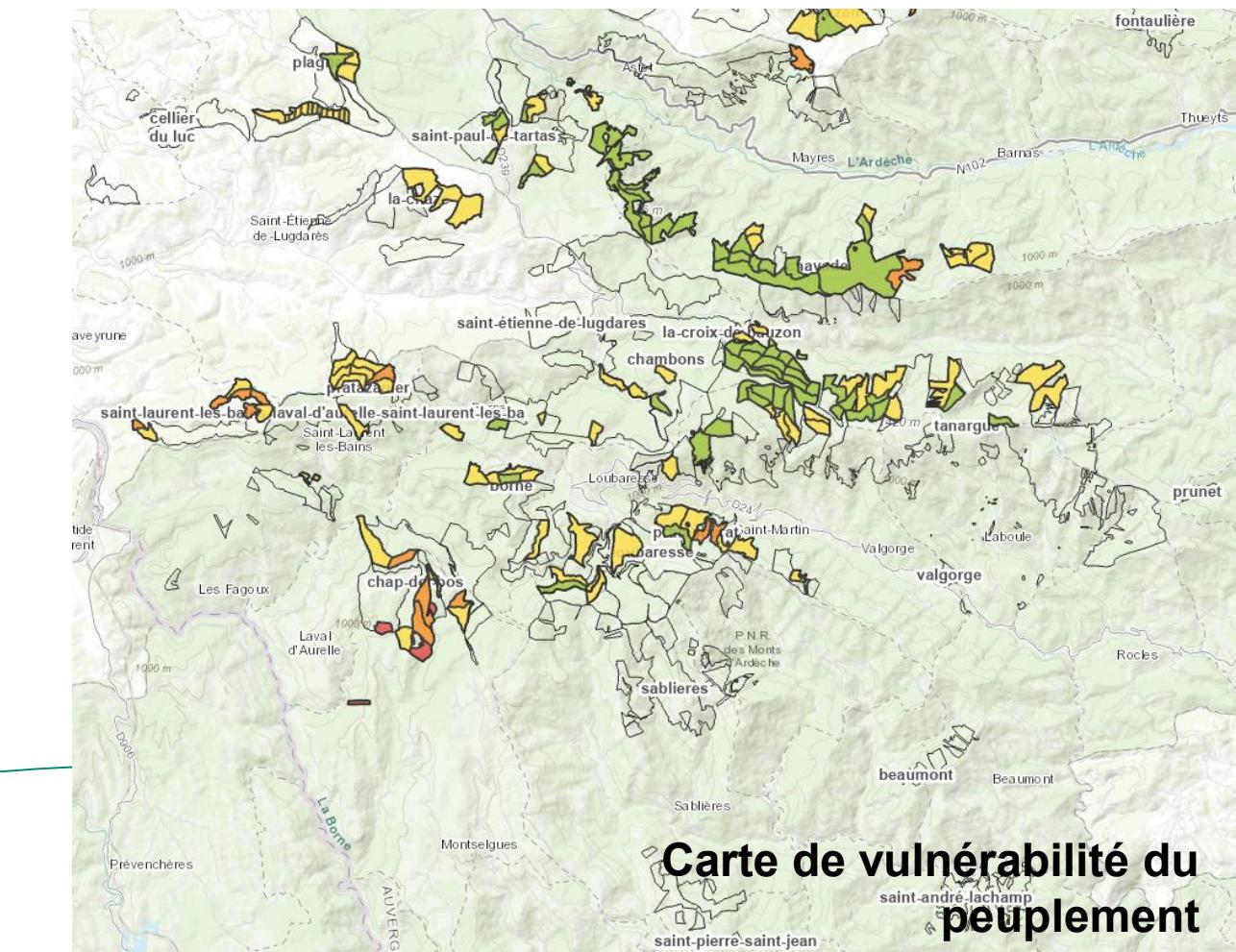


Carte de compatibilité climatique du hêtre



Monts d'Ardèche

Office National des Forêts



Carte de vulnérabilité du peuplement



Les axes de coopération (5/5)

Multi-usages en forêt publique

1) Manifestations sportives en milieu naturel

Echangent et encouragent des pratiques respectueuses de l'environnement forestier et compatibles avec les enjeux identifiés

2) Suivi de la fréquentation et organisation des usages récréatifs :

Coopèrent dans la connaissance et la maîtrise de la fréquentation dans les milieux forestiers





Organisation et suivi de la convention

Révision en
2029

- l'ONF et le Parc se réuniront à minima une fois par an pour faire le bilan de l'avancée du plan d'actions et fixer les thèmes et actions prioritaires à mettre en œuvre
- Le PNR invite l'ONF au comité syndical du Parc en tant que personne associée, sans voix délibérative.
- L'ONF et le PNR sont associés aux différents comités de pilotage ou comités techniques traitant des projets forêts et filière bois, notamment dans le cadre de la révision de la charte ou du PST des Monts d'Ardèche.